

A cause de cela peut-être, ce programme ne semble pas avoir donné des résultats jusqu'ici. En fait, les chiffres que j'ai vus et que j'ai en ma possession montrent que les progrès réalisés sont presque inexistantes pour ainsi dire, question de minorités visibles aux postes supérieurs de la Fonction publique.

Je crois savoir que ce programme a été instauré en 1983. Il s'est passé environ trois ans depuis. Il y a lieu de noter que le projet dont nous sommes saisis, le projet de loi C-62, prévoit un examen: il s'agit là d'une disposition importante à mon avis. Il y est dit que nous n'allons pas nous contenter d'adopter le projet de loi C-62 concernant l'équité en matière d'emploi, mais que dans cinq ans d'ici nous allons l'examiner pour voir ses résultats. Puis, tous les trois ans par la suite, nous allons examiner à nouveau ses résultats et veiller à ce qu'il accomplisse ce pour quoi il a été adopté.

Pour ce qui concerne les règlements du Conseil du Trésor, trois ans après son adoption il ne donne pas de résultats à ce que je peux voir. A la fin des cinq ans, j'espère fortement que le gouvernement va publier, s'il ne commence pas à le faire immédiatement, les rapports émanant de la Commission de la Fonction publique pour ce qui est de savoir comment ces rapports d'action positive agissent en pratique. Et aussi que nous parlementaires pourrions nous former nous-mêmes une opinion sur la question de savoir si cela donne des résultats dans la Fonction publique, pour le gouvernement, dans le cadre des directives du Conseil du Trésor. A ce qu'il me semble, cinq ans c'est un bon délai pour un examen. Cela est suffisant pour que la Fonction publique définit les problèmes, qu'elle lance le programme et qu'elle s'assure qu'il commence à réaliser de véritables progrès.

Nous arrivons presque au bout de notre temps pour les questions de revue quinquennale, pour les minorités visibles et pour les handicapés. Même si la situation des femmes s'améliore, je suis persuadé qu'il reste encore beaucoup à faire. J'espère que le gouvernement va s'engager au cours du présent débat, même si la motion n° 8, n'est pas adoptée, même si la Fonction publique n'est pas assujettie aux dispositions du projet de loi, à publier les rapports de la Commission de la Fonction publique sur les résultats donnés par la directive ou le règlement existant du Conseil du Trésor relativement à l'action positive. Cela nous permettrait d'adopter autre chose, si en fait ceci n'apporte pas la réponse. Merci beaucoup, monsieur le Président.

## LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

### QUESTIONS À DÉBATTRE

**M. le vice-président:** En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Don Valley-Est (M. Attewell)—La pornographie—On demande de renforcer la législation des douanes et de l'accise; le député de York-Est (M. Redway)—La consommation et les corporations—On demande de faire figurer une mise en garde

### Équité en matière d'emploi

sur l'étiquette du médicament AAS; et le député de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie)— Le commerce extérieur—Les négociations entre le Canada et les États-Unis—L'opinion du négociateur concernant l'exportation d'eau.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

### LA LOI SUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

#### MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-62, concernant l'équité en matière d'emploi, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que de la motion n° 8 de M. Nystrom (p. 12176).

**Mme Sheila Finestone (Mount Royal):** Il semble y avoir un malentendu, monsieur le Président. Il faudrait peut-être éclaircir pour certains députés d'en face, non pas quant à la valeur d'une leçon historique mais quant à l'historique de la promotion sociale et à la façon dont nous en sommes arrivés à ce triste jour. En fait, c'est un sombre jour que celui où des personnes handicapées sont venues en grand nombre avec des ballons noirs et en parlant du lundi noir. Je crois que c'est exactement ce que c'est. Le député de York-Est (M. Redway) a très bien fait ressortir la nécessité d'établir un programme de promotion sociale pour les femmes, les personnes handicapées, les autochtones et les minorités visibles. Le Conseil du Trésor, à l'initiative du député de Windsor-Ouest (M. Gray) lorsqu'il en était le président, a publié les nouvelles directives en 1983. A cette époque, la question était tellement grave et la situation tellement inquiétante que l'on a mis sur pied la commission Abella.

Elle avait pour mandat d'étudier les problèmes véritables entourant ce que l'on appelait l'action positive, que M<sup>me</sup> le juge Abella appelait égalité en matière d'emploi, mais seulement après avoir étudié, avec force détails, les problèmes particuliers des divers groupes. Si les députés d'en face avaient lu le rapport Abella, ils sauraient que l'on s'est aperçu que les directives du Conseil du Trésor étaient insuffisantes. Elles ne donnaient pas de résultats assez rapidement. Comme le député de York-Est le faisait remarquer, même si les femmes ont progressé quelque peu, il ne s'est pas passé grand-chose dans les autres groupes qui nous préoccupent. Le rapport de M<sup>me</sup> le juge Abella sur l'égalité en matière d'emploi est postérieur à l'adoption, en 1982, de la Charte des droits et libertés qui, insérée dans la Constitution, garantissait une série de facteurs d'égalité dans tous les secteurs de notre société et en particulier pour les quatre groupes qui nous préoccupent. Après cela, nous avons eu les directives du Conseil du Trésor en 1983, le rapport Abella en 1984 et le rapport l'Égalité pour tous en 1985. Ce rapport nous a permis lui aussi de constater la discrimination dont certains groupes sont victimes dans la société et les difficultés qu'ils éprouvent.